



Québec, le 8 juin 2022

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès à des documents administratifs**  
**Notre dossier : 16310/22-71**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Le document relatif au permis d'enseignement du Collège André-Grasset émis par le ministère de l'Enseignement supérieur afin de consulter le contenu et le descriptif de ce permis.

Vous trouverez ci-joint les permis délivrés au Collège André-Grasset. Afin d'obtenir plus de renseignements sur les services éducatifs (programmes) qui sont autorisés pour cet établissement, nous vous invitons à consulter le site web suivant :

[Trouver une école](#)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt  
IB/JG/mc

p. j. 4

# PERMIS

délivré par la ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège André-Grasset (1973) inc.  
1001, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1M3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

## Nom et adresse de l'installation

## Code de l'organisme

## Services éducatifs autorisés

Collège André-Grasset (1973) inc.  
1001, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1M3

749547

- ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :
  - 200.B1 Sciences de la nature
  - 200.C1 Sciences, informatique et mathématique
  - 300.A1 Sciences humaines
  - 500.A1 Arts, lettres et communication
  - 700.A0 Sciences, lettres et arts
  - 700.B0 Histoire et civilisation

Titulaire du permis : COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET (1973) INC.

Numéro d'entreprise du Québec : 1143825058

Période de validité : Permis sans échéance

Fait à Québec, le 24 mars 2022



Éric Beauregard  
Directeur de l'enseignement privé



Danielle McCann  
Ministre de l'Enseignement supérieur

# PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège André-Grasset/Institut Grasset  
1001, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1M3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
<b>Institut Grasset</b> 220, avenue Fairmount Ouest Montréal (Québec) H2T 2M7	692531	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- 221.D0 Technologie d'estimation et de l'évaluation en bâtiment</li><li>- 420.B0 Techniques de l'informatique</li></ul></li> <li>◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, pour un nombre maximal de 60 inscrits sur trois ans :<ul style="list-style-type: none"><li>- 574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'image</li></ul></li> <li>◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- 589.AB Techniques de production et de postproduction télévisuelles - spécialisation en postproduction télévisuelle</li></ul></li> <li>◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- EEC.00 Métré pour l'estimation en construction</li><li>- EEC.13 Techniques d'inspection en bâtiment</li><li>- LCA.6H Gestion de commerce international</li><li>- NTL.06 Animation 3D et effets spéciaux</li><li>- NTL.12 Production 3D pour jeux vidéo</li><li>- NWE.1A Production multimédia</li><li>- NWY.00 Techniques de montage et d'habillage infographique</li><li>- NWY.15 Production télévisuelle et cinématographique</li><li>- NWY.16 Composition et effets spéciaux pour vidéo numérique</li><li>- NTL.1K Spécialisation en réalité virtuelle et augmentée</li></ul></li></ul>

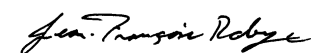
Titulaire du permis : COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET (1973) INC.

Période de validité : du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025

Fait à Québec, le 15 juin 2020



Esther Blais  
Directrice générale des affaires collégiales



Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de  
l'Enseignement supérieur

# PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège André-Grasset/Institut Grasset  
1001, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1M3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
<b>Institut Grasset</b> 220, avenue Fairmount Ouest Montréal (Québec) H2T 2M7	692531	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- 221.D0 Technologie d'estimation et de l'évaluation en bâtiment</li><li>- 420.B0 Techniques de l'informatique</li></ul></li> <li>◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 60 inscrits sur trois ans :<ul style="list-style-type: none"><li>- 574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'image</li></ul></li> <li>◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- 589.AB Techniques de production et de postproduction télévisuelles - spécialisation en postproduction télévisuelle</li></ul></li> <li>◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- EEC.00 Métré pour l'estimation en construction</li><li>- EEC.13 Techniques d'inspection en bâtiment</li><li>- LCA.6H Gestion de commerce international</li><li>- NTL.06 Animation 3D et effets spéciaux</li><li>- NTL.12 Production 3D pour jeux vidéo</li><li>- NWE.1A Production multimédia</li><li>- NWY.00 Techniques de montage et d'habillage infographique</li><li>- NWY.15 Production télévisuelle et cinématographique</li><li>- NWY.16 Composition et effets spéciaux pour vidéo numérique</li><li>- NTL.1K Spécialisation en réalité virtuelle et augmentée</li></ul></li></ul>

Titulaire du permis : COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET (1973) INC.

Période de validité : du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025

Fait à Québec, le 15 juin 2020

Esther Blais  
Directrice générale des affaires collégiales

Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de  
l'Enseignement supérieur

# PERMIS

délivré par la ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège André-Grasset (1973) inc.  
1001, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1M3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Institut Grasset – École de sténographie judiciaire du Québec 220, avenue Fairmount Ouest Montréal (Québec) H2T 2M7	692531	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- 221.D0 Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment</li><li>- 420.B0 Techniques de l'informatique</li></ul></li> <li>◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, pour un nombre maximal de 60 inscrits sur trois ans :<ul style="list-style-type: none"><li>- 574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images</li></ul></li> <li>◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- 589.AB Techniques de production et de postproduction télévisuelles - spécialisation en postproduction télévisuelle</li></ul></li> <li>◆ Diplôme d'études collégiales, en formation à distance :<ul style="list-style-type: none"><li>- 221.D0 Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment</li><li>- 420.B0 Techniques de l'informatique</li><li>- 574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images</li><li>- 589.AB Techniques de production et de postproduction télévisuelles - spécialisation en postproduction télévisuelle</li></ul></li></ul>

Titulaire du permis : COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET (1973) INC.

Numéro d'entreprise du Québec : 1143825058

Période de validité : du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025

Fait à Québec, le 24 mars 2022



Éric Beauregard  
Directeur de l'enseignement privé



Danielle McCann  
Ministre de l'Enseignement supérieur

# PERMIS

délivré par la ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège André-Grasset (1973) inc.  
1001, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1M3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Institut Grasset – École de sténographie judiciaire du Québec 220, avenue Fairmount Ouest Montréal (Québec) H2T 2M7	692531	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none"><li>- EEC.00 Métré pour l'estimation en construction</li><li>- EEC.13 Techniques d'inspection en bâtiment</li><li>- JCA.0L Sténographie judiciaire</li><li>- LCA.6H Gestion de commerce international FITT</li><li>- LCE.16 Transcription de communications publiques et juridiques (Sténotypie numérique)</li><li>- LCE.1P Transcription de communications publiques et juridiques (Reconnaissance vocale)</li><li>- NTL.06 Animation 3D et effets spéciaux</li><li>- NTL.12 Production 3D pour jeux vidéo</li><li>- NTL.1K Spécialisation en réalité virtuelle et augmentée</li><li>- NWE.1A Production multimédia</li><li>- NWY.00 Techniques de montage et d'habillage infographique</li><li>- NWY.15 Production télévisuelle et cinématographique</li><li>- NWY.16 Composition et effets spéciaux pour vidéo numérique</li></ul></li><li>◆ Attestation d'études collégiales, en formation à distance :<ul style="list-style-type: none"><li>- JCA.0L Sténographie judiciaire</li><li>- LCE.16 Transcription de communications publiques et juridiques (Sténotypie numérique)</li><li>- LCE.1P Transcription de communications publiques et juridiques (Reconnaissance vocale)</li></ul></li></ul>

Titulaire du permis : COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET (1973) INC.

Numéro d'entreprise du Québec : 1143825058

Période de validité : du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025

Fait à Québec, le 24 mars 2022



Eric Beauregard  
Directeur de l'enseignement privé



Danielle McCann  
Ministre de l'Enseignement supérieur

## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

#### b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).